

## COMITE SYNDICAL DU 9 FEVRIER 2017

### COMPTE-RENDU des DELIBERATIONS

Le 9 février 2017 à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle communale de Borre à CAESTRE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

**Date de la convocation : 2 février 2017**

**Nombre de Communes adhérentes : 99**

**Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 197**

#### PRESENTS : 116 délégués

M. Michel PICOTIN	délégué titulaire	ARNEKE
M. Marc DENEUCHE	délégué titulaire	BAILLEUL
M. Damien DEKNEUDT	délégué suppléant	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Cédric NEUVILLE	délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Jean-Pierre LAMOITTE	délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-Claude DELDYCKE	délégué titulaire	BERTHEN
M. Jean-Marie BREYER	délégué titulaire	BERTHEN
M. Bruno FOULON	délégué titulaire	BIERNE
M. Jean-Marc LUTIC	délégué suppléant	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Jean-Noël LEFEVERE	délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Anne BERTELOOT	délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Edouard DELASSUS	délégué titulaire	BORRE
M. Michel DOLLEZ	délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	délégué titulaire	CAPPELLE-BROUCK
M. Arnaud COUVREUR	délégué titulaire	CAPPELLE-BROUCK
M. Philippe COTREZ	délégué titulaire	CASSEL
M. Federik POTISEK	délégué titulaire	CASSEL
M. Marcel EECKEMAN	délégué titulaire	CROCHTE
Mme Pascaline REUMAUX	délégué titulaire	DRINCHAM
M. Bernard DENECKER	délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	délégué titulaire	ERINGHEM
M. Marc COLPAERT	délégué titulaire	ERINGHEM
M. Bernard BAES	délégué titulaire	ESTAIRES
M. Sébastien MONSIMERT	délégué titulaire	FLETRE
M. Serge SOODTS	délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Patrick TALLEU	délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
Mme Yvette VANDENABEELE	délégué titulaire	HARDIFORT
M. Bernard NOWAKOWSKI	délégué titulaire	HARDIFORT
M. Julien NOEL	délégué titulaire	HAVERSKERQUE

M. Stéphane FRANCKE	délégué titulaire	HERZEELE
M. Jean-Claude POILLON	délégué suppléant	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	délégué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPAERT	délégué titulaire	HONDEGHEM
M. Jérôme VERMERSCH	délégué titulaire	HONDSCHOOOTE
M. Sébastien BEAUCAMP	délégué titulaire	HONDSCHOOOTE
M. Jean TRUANT	délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Vincent CAPPELLAERE	délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNE	délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Michelle LECOEUICHE	délégué suppléant	LA GORGUE
M. Jean-Luc DECOSTER	délégué titulaire	LAVENTIE
M. Michel DELFORGE	délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Gilles NICOLATS	délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Henri CARON	délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Denis DECALF	délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jacques HERMANT	délégué titulaire	LYNDE
M. Patrick DEBEUSSCHER	délégué titulaire	LYNDE
Mme Danielle VANMAELE	délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-Pierre LICOUR	délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Patrick DEOULLERS	délégué titulaire	MERRIS
M. Patrick DURIEZ	délégué titulaire	MERRIS
M. Claude MARCINKOWSKI	délégué titulaire	MERVILLE
M. Philippe MABRIEZ	délégué titulaire	MERVILLE
M. Christian BOUREZ	délégué titulaire	METEREN
Mme Elizabeth BOULET	délégué titulaire	METEREN
M. Jackie ODENT	délégué titulaire	MILLAM
M. Maxime CREPIN	délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	délégué titulaire	NIEPPE
M. Olivier SPRIET	délégué titulaire	OCHTEZEELE
M. Edgard DUVAL	délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	délégué titulaire	OUDEZEELE
M ; Michel DERAEVE	délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Christophe VANLERBERGHE	délégué titulaire	PITGAM
M. Alexis DERYCKE	délégué titulaire	PRADELLES
M. Joël DURAFOR	délégué titulaire	RENSCURE
M. Pierre BERNARD	délégué suppléant	RENSCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Pierre VARLET	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	délégué suppléant	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bruno BERNAERT	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Benoît DECROCK	délégué suppléant	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean-Pierre BAUDENS	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
Mme Marie-Nöelle MACREL	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean-Pierre LOGEZ	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Patrick DEWINTER	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
Mme Marie-Madeleine CAMPAGNE	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean-Pierre DZIADEK	délégué suppléant	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Christian BECUWE	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean-Marc POLVECHE	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Sylvain LEFEBVRE	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Georges BOUQUET	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Alain SCHABAILLE	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. François PARESYS	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Patrice SEINGIER	délégué suppléant	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Pierre THIEFFRY	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Damien DEFRANCE	délégué suppléant	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Patrick DELALLEAU	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean-Luc LAURENT	délégué suppléant	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean-Marie GHEKIERE	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL

M. Charles GALLIEZ	délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Michel AVEZ	délégué titulaire	WALLON-CAPPEL
M. Benoît LAURENT	délégué titulaire	WARHEM
M. Daniel DESCHODD	délégué titulaire	WATTEN
M. Jean-Noël PENEZ	délégué titulaire	WATTEN
M. Pascal IOOS	délégué titulaire	WEMAERS CAPPEL
M. Lucien MONNIER	délégué suppléant	WEMAERS-CAPPEL
M. François HEYMAN	délégué titulaire	WINNEZEELE
M. Philippe PERRIN	délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Jacques DEVULDER	délégué suppléant	ZEGERSCAPPEL
M. Stéphane LIEVIN	délégué titulaire	ZERWEZEELE
Mme Nelly STAELEN	délégué titulaire	ZUYTPEENE
M. Christian ROELANDT	délégué titulaire	ZUYTPEENE

#### POUVOIRS : 11

M. Jacques CARON-COTTIN, délégué titulaire de BERGUES a donné pouvoir à Michel DECOOL  
 Mme Marie-Claude LERMYTTE, délégué titulaire de BROUCKERQUE a donné pouvoir à Michel DOLLEZ  
 M. Bruno FICHEUX, délégué titulaire de ESTAIRES a donné pouvoir à Bernard BAES  
 M. Bernard DEBAECKER, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à Marie-Madeleine CAMPAGNE  
 M. Valentin BELLEVAL, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à Jacques HERMANT  
 M. Patrick LESCORNEZ, délégué titulaire de HOYMILLE a donné pouvoir à Jean-Pierre LEFEBVRE  
 M. Jérôme DARQUES, délégué titulaire de MORBECQUE a donné pouvoir à Jean-Luc CLEENWERCK  
 M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à Christian BECUWE  
 Mme Elisabeth GRESSIER, délégué titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à Pierre THIEFFRY  
 M. Eric SMAL, délégué titulaire de WALLON-CAPPEL a donné pouvoir à Michel AVEZ  
 M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à Benoit LAURENT

#### VOTANTS : 127

Messieurs Jean-Louis LEMETTRE et José BAUDRY, délégués suppléants de MERVILLE, assistaient également à la réunion.

Secrétaire de séance : M. Edmond TURPIN

#### ORDRE DU JOUR

Signature officielle de la convention SIECF/ GRDF pour le raccordement des bâtiments au gaz naturel (années 2017 et 2018) en présence de Didier COUSIN Directeur GrDF Hauts de France

#### - Approbation du compte rendu de la séance précédente

#### - Finances publiques

- Orientations budgétaires 2017
- Cotisations 2017

#### - Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité

- Programme prévisionnel des travaux Article 8 pour l'année 2017
- Programmes des années antérieures (Paiement HT)
- Principe d'un avenant au contrat de concession

#### - Eclairage public

- Présentation des nouvelles communes adhérentes à la compétence en 2017
- Programme prévisionnel 2017
- Convention avec la CCHF pour l'éclairage public des zones d'activités et les feux tricolores
- Convention avec le CCHF pour la zone d'activités rue Amieux à Esquelbecq
- Convention avec le Département du Nord pour l'implantation de l'éclairage public
- Location d'un atelier dédié à l'éclairage public (Wormhout site Eureka - propriété de la CCHF) **RETIRÉE de l'ordre du jour**

#### - Maîtrise de la demande en énergie

- Dispositif d'aide aux communes pour l'année 2017

#### - Informations sur les décisions

#### - Questions diverses

Michel DECOOL remercie la commune de BORRE pour le prêt de la salle.

Monsieur DECOOL vous invite à noter dans vos agendas, les prochaines dates de réunions :

- 16/02/2017 à 18h30 - Salle des Fêtes de ST SYLVESTRE-CAPPEL : inauguration de la rénovation de l'éclairage public,
- 01/03/2017 à 18h à l'Espace Flandre - HAZEBROUCK : Comité syndical sur le thème du numérique,
- 02/03/2017 à 14h30 au SIECF 30 rue Warein à HAZEBROUCK : Réunion sur l'Optimisation des contrats électricité Tarif Bleu en présence d'ENGIE.

#### Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

### DELIBERATION n° 2017 / 01 - Finances publiques - Orientations budgétaires 2017

#### Exposé et proposition :

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3318-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- les ressources humaines
- la structure et la gestion de la dette.

Ainsi le Président assisté du Vice-Président chargé des finances présentent en comité syndical le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

#### I) Pré-bilan 2016

##### A) Compétences AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Énergie) électricité et gaz

##### 1. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de l'article 8 Programme 2016

Concernant les travaux réalisés au titre de l'article 8/2016, sous la maîtrise d'ouvrage d'ERDF devenue Enedis. A ce jour :

- \* 7 chantiers sont terminés ou quasi terminés
- \* 10 chantiers sont en cours ou vont commencer prochainement

##### 2. Perception des redevances dues par les concessionnaires au titre de l'année 2016 et des années antérieures (R1 et R2)

Concernant le versement de la R1 (redevance de fonctionnement versée par Enedis et GRDF), la redevance GRDF n'appelle pas d'observation. Par contre, du fait d'une modification d'indice national en 2015, la R1 électricité 2016 a de nouveau diminué par rapport aux années précédentes.

Concernant la R2 (redevance d'investissement versée par Enedis), un certain nombre de régularisations ont eu lieu. Désormais il n'y a plus de retard en redevance R2.

### 3. Permanences précarité énergétique et services aux usagers

Dans le cadre de sa compétence électricité et gaz, le SIECF assure une permanence de lutte contre la précarité et de médiation pour le compte des usagers de la concession. Cette permanence a lieu à Hazebrouck et dans 8 lieux d'accueil décentralisés sur le territoire. Pour l'année 2016, 288 familles (182 en électricité et 106 en gaz) ont été accueillies en permanence.

En outre, un dossier spécifique a été soumis au médiateur de l'énergie et au défenseur des droits.

#### B) Compétence AODE et transition énergétique

Afin d'encourager les actions en faveur de la maîtrise de la demande en énergie (MDE), le SIECF a créé au cours de l'année 2014, un appel à projets concernant les bâtiments publics et l'éclairage public.

Quelques versements ont eu lieu courant 2015 et courant de l'année 2016, toutefois un certain nombre de chantiers communaux ont pris du retard voir pour certains ont été reportés ultérieurement. Cela entrainera donc une somme importante en restes à réaliser dépenses (aides versées aux collectivités) et en recettes (produit des Certificats d'Economie d'Énergie).

Par ailleurs, dans le cadre de la loi transition énergétique pour la croissance verte, le SIECF a réuni à deux reprises durant l'année 2016, la commission paritaire. Cette dernière a émis un avis favorable à la réalisation d'une étude de planification/programmation énergétique (EPE), avec le soutien de l'ADEME.

Enfin, le SIECF avec le soutien des Députés du territoire (MM Allossery et Decool) a déposé en décembre 2016, une candidature auprès des services de Mme Royal, Ministre de l'Environnement, pour une labellisation au titre du programme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

#### C) Exercice de la compétence Eclairage public (maintenance et investissement)

Pour l'année 2016, 35 communes adhèrent à la maintenance (option B). En outre, par convention le SIECF a également entretenu les zones d'activités de la CCFI. Dans ce cadre, l'ensemble des dépannages a été assuré, soit par le biais du marché de maintenance (148 interventions au 30/11/2016), soit par le biais d'équipe dédiée et habilités (équipes du SIECF et de la ville de Bailleul, en mutualisation (197 interventions au 30/11/2016).

Les services du SIECF ont traité dans le cadre de l'exercice de compétence éclairage public option B, 2460 DICT, soit une moyenne de 47 DICT/ semaine. Enfin, 13 communes et 9 zones d'activités CCFI ont été géo référencées (soient 2596 points lumineux)

Pour l'année 2016, 54 communes adhèrent à l'investissement (option A et option B confondues). Les services du SIECF ont obtenu une subvention d'état dans le cadre du FSIL (Fond de soutien à l'investissement local) pour un montant de 288 000 € environ. A ce jour,

- 17 chantiers sont en cours de réalisation ou terminés
- 6 chantiers vont commencer prochainement

#### D) Exercice de la compétence Télécom / numérique

Dans le cadre de la compétence télécom numérique, le SIECF a réalisé deux interventions techniques sur le réseau radio.

Concernant les travaux de montée en débit, ces derniers sont en cours sur 32 communes. Un premier versement d'importance a été effectué au syndicat numérique pour les travaux de montée en débit.

## II) Orientations budgétaires 2017

### A) Equilibre des Dépenses / Recettes et fixation des cotisations par habitant

Pour la compétence AODE électricité (94 communes adhérentes – départ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Commune de Les Moeres suite à la fusion avec la Commune de Ghyvelde), il est proposé de maintenir la cotisation à 3,10€/hab. pour permettre de maintenir un bon niveau d'investissement.

Pour la compétence éclairage public (option B maintenance, 43 communes adhérentes), il est proposé de maintenir la cotisation à 2,80 € / habitant (pour la maintenance – il est précisé que comme en 2016, la maintenance du réseau sera effectuée pour partie par les services EP du SIECF et de la Ville de Bailleul par mutualisation et pour partie par l'entreprise Eiffage titulaire du marché 2017/2018) et 0,20 € / habitant pour les travaux de cartographie (il est précisé que les services du SIECF ont engagé une mise en cartographie des points lumineux et des réseaux, cette cartographie s'étalera sur plusieurs années notamment pour la partie géolocalisation des réseaux).

Pour la compétence télécommunications numérique, il est proposé de maintenir la cotisation à 5,50€ /habitant. L'objectif est de permettre un lissage de la cotisation sur les années à venir et de limiter ainsi le recours à l'emprunt. Il est précisé que pour 2017, le Syndicat mixte Numérique va intensifier les travaux de montée en débit et commencer les premiers travaux de fibre. Aujourd'hui le reste à charge prévisionnel est fixé par le Syndicat mixte à 68 € / par prise. Le SIECF a décidé que ce coût serait péréqué à l'habitant. Les Communautés de Communes participent à ce coût par le biais d'un fond de concours dans le cadre de l'Entente numérique.

En parallèle, il convient de veiller à maintenir le niveau des recettes de fonctionnement. Une attention particulière sera portée à la redevance R1 électricité (négociations en cours avec ENEDIS) et au contrôle de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue par le SIECF pour toutes les Communes de moins de 2000 habitants ainsi que pour les Communes de plus de 2000 habitants, qui ont confié la gestion de la TCFE au SIECF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### B) Travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux électriques au titre de l'article 8 – Programme 2017

Il est proposé de valider le programme prévisionnel des travaux article 8 – 2017. Le chiffrage définitif est en cours de finalisation par les services d'Enedis.

Le plafond de la participation Enedis, fixé à 200 000 € (+ 40 000 € pour les fils nus) par la convention signée entre Enedis et le SIECF sera atteint.

En parallèle, le SIECF avec Enedis peuvent continuer à assurer une maîtrise d'ouvrage coordonnée sur travaux de génie civil d'éclairage public et de télécom, cela étant couvert par une recette équivalente, le coût étant à charge de la Commune demandeuse.

### C) Travaux d'investissement éclairage public – Programme 2017

Il est proposé de valider le programme prévisionnel des travaux d'éclairage public 2017. Le chiffrage définitif est en cours de finalisation.

Ces travaux sont couverts par une recette équivalente, le coût étant à charge de la Commune demandeuse, toutefois le SIECF fait l'avance de TVA et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux

### D) Transition énergétique en Flandre

Le fond de soutien à la maîtrise de la demande en énergie sera maintenu sous une forme rénovée, pour l'année 2017.

En parallèle, avec le soutien de l'ADEME, le SIECF réalise une étude de planification/programmation énergétique (EPE). Cette étude permettra d'aboutir en cours d'année 2017 à un programme d'investissements pluriannuel en vue de favoriser la transition énergétique de la Flandre. Dans ce cadre, une attention particulière sera apportée au traitement de la mobilité propre (électrique et GNV biogaz).

Le SIECF est en attente d'un retour des services de l'Etat pour le dossier TEPCV.

### III) Personnel du SIECF

Au 31 décembre 2016, le personnel titulaire et stagiaire est resté identique, par rapport au personnel en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (il faut toutefois préciser le changement de statut d'un agent administratif au cours de l'année 2016).

Il est à noter, qu'au cours de l'année 2016, le SIECF a accueilli un jeune en contrat (novembre et décembre). En outre, toujours en 2016, le SIECF a accueilli un jeune en stage de fin d'études. En 2017, le SIECF accueillera un jeune en apprentissage.

Le SIECF souhaite continuer à contribuer à la formation des jeunes notamment par le biais de stages, apprentissages et contrats première embauche.

### IV) Structure et gestion de la dette

Depuis 2013, aucun emprunt n'a été contracté par le SIECF. Seuls, les remboursements des emprunts contractés par les anciens SER (Syndicats d'Electrification Rurale) sont en cours.

#### Adoption

Le Comité du SIECF décide à l'unanimité, de prendre acte des Orientations Budgétaires 2017

## DELIBERATION n° 2017 / 02 - Compétence Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'électricité - Cotisation 2017

#### Exposé et proposition :

Vu le CGCT,  
Vu les besoins en ressources du SIECF,  
Vu le Rapport d'orientations budgétaires qui vient d'être adopté,  
Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> février 2017,  
Considérant que la cotisation de la distribution publique d'électricité était de 3.10 € par habitant en 2016,

Il est proposé au Comité syndical :

- de maintenir la cotisation pour la compétence de la distribution publique d'électricité, pour l'année 2017, à 3.10 € par habitant,
  - de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement (fiscalisation ou émission d'un titre à leur rencontre). Elles devront ensuite en aviser le SIECF,
  - de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2017.
- La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebroeck.

#### Adoption

Les communes qui n'adhèrent pas à la compétence ADDE électricité ne prennent pas part au vote  
La proposition est adoptée à l'unanimité

## DELIBERATION n° 2017 / 03 - Compétence Eclairage public maintenance (option B)- Cotisation 2017

#### Exposé et proposition :

Vu le CGCT,  
Vu les besoins en ressources du SIECF,  
Vu le Rapport d'orientations budgétaires qui vient d'être adopté,  
Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> février 2017,  
Considérant que la cotisation éclairage public maintenance option B était de 3 € par habitant en 2016,

Il est proposé au Comité syndical :

- de maintenir la cotisation pour la compétence Eclairage public maintenance (option B), pour l'année 2017, à 3 € par habitant (se décomposant en 2.80€ pour la maintenance et 0.20€ pour la cartographie, la géolocalisation et le géo-référencement),
  - de préciser que l'ensemble des travaux de cartographie s'étalent sur plusieurs années au vue de l'ampleur de la tâche
  - de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement par délibération (fiscalisation ou émission d'un titre à leur rencontre). Elles devront ensuite en aviser le SIECF,
  - de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2017.
- La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebroeck.

#### Adoption

Les communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage public ne prennent pas part au vote  
La proposition est adoptée à l'unanimité

## DELIBERATION n° 2017 / 04 - Compétence télécommunications numérique - Cotisation 2017

#### Exposé et proposition :

Vu le CGCT,  
Vu les besoins en ressources du SIECF,  
Vu le Rapport d'orientations budgétaires qui vient d'être adopté,  
Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> février 2017,  
Considérant que la cotisation numérique était de 5.50 € par habitant en 2016,

Il est proposé au Comité syndical :

- de maintenir la cotisation pour la compétence télécommunications numérique, pour l'année 2017, à 5.50 € par habitant
- de préciser qu'il n'y a pas de cotisation pour les communes de Hoymille et Bergues car elles se situent en zone privée,
- de préciser que la participation des EPCI (CCFI, CCFL et CCHF) est possible, elle vient en déduction de la somme due par les communes (pour mémoire en 2016 cette participation était de 1 €/hab pour la CCFI et la CCHF et 4.50 €/hab pour la CCFL)
- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2017.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebroeck.

#### Adoption

Les communes qui n'adhèrent pas à la compétence télécoms numérique ne prennent pas part au vote  
La proposition est adoptée à l'unanimité

## DELIBERATION n° 2017 / 05 - Compétence télécommunications numérique - Fond de concours des Communautés de Communes dans le cadre de l'Entente numérique

### Exposé et proposition :

La conférence de l'Entente numérique réunie le 3 février 2016 puis le 9 décembre 2016 a proposé de répartir la cotisation selon les modalités suivantes :

- 5.50 € / habitant à charge de chaque commune adhérente ; pour les Communes de Bergues et Hoymille il n'y a pas de cotisation car elles ne sont pas concernées par le numérique (voir délibération précédente)
- Sur les 5.50 € / habitant, 1 € sera pris en charge par la CCFI et la CCHF et 4.5 € pour la CCFL.

Il est proposé au Comité syndical :

- de valider le principe d'un fond de concours versé par chaque Communauté de Communes selon les modalités exposées ci-dessus,
- de rappeler que pour la CCHF, les Communes de Bergues et Hoymille sont exclues du calcul car elles sont en zone privée de déploiement de la fibre numérique.

Le SIECF adressera au cours de l'année 2017, un titre de recette à chacune des Communautés de Communes concernées.

### Adoption

*Les communes qui n'adhèrent pas à la compétence télécoms numérique ne prennent pas part au vote*  
La proposition est adoptée à l'unanimité

## DELIBERATION n° 2017 / 06 - Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité - Programme prévisionnel des travaux Article 8 pour l'année 2017

Vu la délibération du 28 novembre 2016 fixant les modalités de financements des travaux Article 8 pour l'année 2017,

il est proposé au Comité syndical d'adopter le programme prévisionnel suivant (tableau en PJ). Certains chiffrages sont en cours par ENEDIS, ils feront l'objet d'une validation lors d'un prochain Comité.

## DELIBERATION n° 2017 / 07 - Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité - Programmes des années antérieures (Paiement HT)

### Exposé et proposition :

Afin de régulariser les derniers paiements en cours pour les programmes Article 8 des années antérieures et permettre ainsi un suivi optimal des chantiers d'un point de vue comptable pour le SIECF et ENEDIS, il est proposé au Comité de valider les tableaux en PJ. L'ensemble des travaux est prévu en HT.

### Adoption

*Les communes qui n'adhèrent pas à la compétence AODE électricité ne prennent pas part au vote*  
La proposition est adoptée à l'unanimité

## DELIBERATION n° 2017 / 08 - Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité - Principe d'un avenant au contrat de concession

### Exposé et proposition :

Dans le cadre du contrat de concession ENEDIS / EDF / SIECF signé le 30 mars 2012, il est prévu l'hypothèse d'un avenant tous les 5 ans.

A cet effet, une réunion de travail a été organisée le 30 janvier 2017 en présence d'ENEDIS et EDF ainsi que de M Galand (percepteur).

Suite à cette rencontre, le Président propose au Comité :

- de valider le principe d'un avenant à la concession électricité
- de prendre en compte les éléments suivants :
  - o le décret CRAC
  - o le départ de la Commune de Les Moeres
  - o la revalorisation de la R1 avec une base Pd égale au 2<sup>e</sup> département le plus peuplé
  - o la modification de la formule R2 à compter de 2016 pour tenir compte des éventuels retards de facturation en matière de chantiers Article 8

Il est précisé que le projet d'avenant définitif sera soumis au Comité lors d'une prochaine réunion.

### Adoption

*Les communes qui n'adhèrent pas à la compétence AODE électricité ne prennent pas part au vote*  
La proposition est adoptée à l'unanimité

## DELIBERATION n° 2017 / 09 - Eclairage public - Programme prévisionnel 2017

### Exposé et proposition :

Vu la délibération du 28 novembre 2016 relative à l'investissement en Eclairage public,

il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme prévisionnel suivant (tableau en PJ), certains chiffrages sont en cours, ils feront l'objet d'une validation lors d'un prochain Comité.
- d'autoriser le Président à déposer des dossiers de demande de subvention pour la réalisation des chantiers prévus au présent programme.

### Adoption

*Les communes qui n'adhèrent pas à la compétence éclairage public ne prennent pas part au vote*  
La proposition est adoptée à l'unanimité

## DELIBERATION n° 2017 / 10 - Eclairage public - Convention avec la CCHF pour l'éclairage public des zones d'activités et les feux tricolores

### Exposé et proposition :

Considérant que le SIECF est propriétaire des réseaux de gaz et d'électricité sur son territoire et exerce la compétence télécommunications numérique et qu'en cela il réalise ou fait réaliser, tous les ans, d'importants travaux, qui pourraient utilement être groupés avec des travaux sur les réseaux d'éclairage public,

Considérant que le SIECF assure la compétence éclairage public pour une très grande majorité des communes du territoire, selon ses statuts :

#### 4 - Compétence « éclairage public »

a- Installations et réseaux d'éclairage extérieur fonctionnel ou d'ambiance de l'ensemble des rues, quais, places, parcs et jardins, squares, parcs de stationnement de plein air, et voies ouvertes à la circulation publique,

b- Installations et réseaux d'éclairage extérieur de mise en valeur du patrimoine bâti (édifices publics, monuments, ...) et végétal,

c- Installations et réseaux de signalisation lumineuse (feux de circulation implantés et utilisés de façon permanente sur les routes pour réglementer la circulation des véhicules ou la traversée des chaussées par les piétons).

Considérant en parallèle que la Communauté de Communes dispose de compétences en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de voirie,

Considérant que pour la sécurité des usagers et la bonne gestion des deniers publics, il convient d'uniformiser les procédures en matière d'éclairage public en Flandre,

Il apparaît opportun de créer une entente entre le SIECF, et la CC afin de contribuer à l'entretien, la rénovation, la modernisation et l'extension de l'éclairage public en Flandre dans les zones d'activités et de développement économique de la CC, ainsi que pour les travaux d'entretien, de modernisation et/ ou de création d'installations et réseaux de signalisation lumineuse le long des voiries CC.

C'est la raison pour laquelle le SIECF et la CC souhaitent avoir recours au mécanisme de l'entente, défini aux articles L 5221-1 et L 5221-2 du CGCT code général des collectivités territoriales. L'entente permet une coopération intercommunale et constitue un moyen de mutualisation basé sur la conclusion d'une convention.

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président à signer une convention d'Entente dans les conditions exposées ci-dessous avec le Président de la CCHF.

### Adoption

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence éclairage public, ne prennent pas part au vote  
La proposition est adoptée à l'unanimité

## DELIBERATION n° 2017 / 11 - Compétences Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité - éclairage public et télécom - Convention avec la CCHF pour la zone/ rue Ammeux à Esquelbecq

### Exposé et proposition :

Dans le cadre de sa compétence 'actions de développement économique' la CCHF doit réaliser des travaux à Esquelbecq, rue Ammeux.

Afin de mutualiser et optimiser la réalisation technique de ce chantier, il est proposé la conclusion d'une convention avec la CCHF, selon le projet annexé.

Le Comité syndical est invité à autoriser le Président du SIECF à signer la convention avec le Président de la CCHF.

### Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité

## DELIBERATION n° 2017 / 12 - Eclairage public - Convention avec le Département du Nord pour l'implantation de l'éclairage public

### Exposé et proposition :

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Eclairage public, le SIECF est parfois amené à signer une convention avec le Département du Nord pour la mise en place de mobilier d'éclairage public sur le domaine public départemental. C'est notamment le cas pour la chantier prévu à Hardifort (Hameau de la Trompe RD 916).

Aussi il est proposé au Comité de donner délégation au Président du SIECF pour signer les conventions avec le Président du Département du Nord afin d'organiser l'implantation de mobilier d'éclairage public sur le domaine public départemental.

### Adoption

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence éclairage public, ne prennent pas part au vote  
La proposition est adoptée à l'unanimité

## DELIBERATION n° 2017 / 13 - Maitrise de la demande en énergie - Dispositif d'aide aux communes pour l'année 2017

### Exposé et proposition :

Dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie, le SIECF souhaite pérenniser l'appel à projets visant à maîtriser la demande en énergie à destination des Communes adhérentes, des CCAS et EPCI du territoire, en matière de bâtiments publics (rénovation, extension, création, bâtiment du domaine privé communal ...).

Cette politique s'appuie sur les missions du syndicat et sur l'article L2224-34 du CGCT qui vise à aider les collectivités du territoire afin de réduire les consommations énergétiques :

« les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de distribution publique d'énergies de réseau peuvent, de manière non discriminatoire, réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergies de réseau des consommateurs desservis en basse tension pour l'électricité ou en gaz, lorsque ces actions sont de nature à éviter ou à différer, dans de bonnes conditions économiques, l'extension ou le renforcement des réseaux publics de distribution d'énergies de réseau relevant de leur compétence. Ils peuvent notamment apporter leur aide à ces consommateurs en prenant en charge, en tout ou partie, des travaux d'isolation, de régulation thermique ou de régulation de la consommation d'énergies de réseau, ou l'acquisition d'équipements domestiques à faible consommation. »

Il est précisé que la Commission paritaire transition énergétique a donné un avis favorable à la politique MDE lors de sa réunion du 11 décembre 2015.

Il est proposé au Comité syndical d'émettre un avis favorable au renouvellement de l'appel à projet MDE pour l'année 2017, dans les conditions suivantes :

- L'appel à projets est doté d'un fond de concours allant de 100 000 € pour l'année 2017, visant à aider les collectivités du territoire à réduire les consommations énergétiques du patrimoine public,
- Le jury d'appel à projets MDE est composé des membres du bureau du SIECF
- Dépôts des dossiers jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Dernier délai.
- La priorité sera donnée aux Communes n'ayant jamais bénéficié d'aide les années antérieures.

#### Critères d'éligibilité

- Une visite obligatoire et avis technique du Conseiller en Energie Partagé du SIECF (réunion de restitution)
- Un dossier par an et par collectivité adhérente aux compétences gaz et électricité du SIECF.
- une aide attribuable aux communes ayant confiés la gestion de la TCFE au SIECF.
- Pas de financement (convecteur électrique.) de chauffage électrique sauf sans le cas d'un Pompe à Chaleur (eau/eau)

#### Critères de classement des projets

- En 2017, les projets seront évalués comme suit :

<b>Volet BÂTIMENT</b>	<b>Projets neufs :</b> performance supérieure à la simple RT 2012 : RT 2020, BEPOS, label BBC+, autoconsommation ... Cette performance devra être justifiée par un audit thermique ou un label reconnu.
	<b>Projet de rénovation qualitative :</b> - Performance supérieure à la réglementation thermique RT 2005, et à minimum, égale aux critères de performances des certificats d'économie d'énergie. (voir annexes)  - La qualité du projet sera évaluée en fonction :  <b>1.</b> D'une rénovation par bouquet de travaux et de sa pertinence (ordre des travaux) • Exemple : vitrage et ventilation ; isolation et changement chauffage ; ...),  <b>2.</b> l'ambition énergétique du projet : • 40% de réduction minimum des consommations, (objectif régional HDF) • label BBC+ rénovation, • atteinte du facteur 4, (Cible Nationale 2050) • atteinte du facteur 6 ou 100% renouvelable (Cible EPE 2050)  <b>3.</b> la mise en œuvre d'équipements utilisant une énergie renouvelable et locale.  <b>4.</b> L'utilisation de matériel et/ou de matériaux d'isolation favorisant le développement durable, l'économie locale et la réduction de l'empreinte carbone (produits biosourcés)

#### Participations

- Montant éligible d'un maximum de 60 000 €, par chantier. Le montant éligible ne concerne pas les honoraires de maîtrise d'œuvre mais concerne les travaux : (faire figurer ces éléments sur les devis)
- Le pourcentage de reste à charge pour la collectivité demandeuse ne pourra pas être inférieur à 20% du montant HT.
- Pourcentage maximum de l'aide octroyée : 40 % maximum du montant des travaux éligibles Hors Taxe (travaux hors honoraires de maîtrise d'œuvre), la répartition des taux d'aide est indiquée dans le tableau suivant, cette répartition s'entend dans le respect de l'enveloppe globale annuelle :

Montant des Travaux Eligibles (TE)	taux d'aide maximum possible
TE < 5 000 € HT	40%
5 000 € HT < TE < 50 000 € HT	30%
50 000 € HT < TE < 200 000 € HT	20%
TE > 200 000 € HT	10%

⇒ Bonifications possibles de 5 % à 20 % maxi :

- ✓ Pour le Bâtiment neuf :  
Objectif RT 2020, BEPOS, label RT 2012 BBC+, autoconsommation : bonification de 10%
- ✓ Pour le Bâtiment à rénover :  
1 - Rénovation par bouquets de travaux : bonification de 5%  
2 - Objectif énergétique du projet confirmé après travaux : bonification de 10%  
3 - Utilisation d'une énergie renouvelable (hors ECS uniquement) : bonification de 5%  
4 - Utilisation de matériaux d'isolation favorisant le développement durable, l'économie locale et la réduction de l'empreinte carbone (produits bio-sourcés) : bonification de 5%

#### Adoption

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas aux compétences AODE électricité et gaz ne prennent pas part au vote. La proposition est adoptée à l'unanimité

## DELIBERATION n° 2017 / 14 - Informations sur les décisions

En application de la délibération du Comité en date du 5 mai 2014, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

	Nature	Objet
Bureau du 15/12/2016	Marchés publics	Accord cadre à bons de commande Maintenance et entretien de l'éclairage public
Bureau du 15/12/2016	Ressources humaines	Assurance statutaire via le CDG 59
Bureau du 15/12/2016	Ressources humaines	Mise en place du RIFSEEP pour les agents du cadre d'emploi des adjoints administratifs
Bureau du 15/12/2016	Ressources humaines	Apprentissage – contrat d'apprentissage
Bureau du 15/12/2016	Ressources humaines	Renouvellement avec la convention avec la ville de Bailleul – Mise à disposition pour le service éclairage public

Le comité prend acte

## QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance,

Edmond TURPIN,

Le Président du SIECF,

Michel DECOOL,

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication*